PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/07/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340-20250726-RVT_20_2025-AR

Publié le :
26 JUIL. 2025

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À

Mme. PATRICIA CHANDIA, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er – Madame Patricia CHANDIA, Conseillère Municipale, est déléguée au jumelage.

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1er à Madame Patricia CHANDIA, sous ma surveillance et ma responsabilité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025
Le Maire,

Bastien JOINT

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)